

Korea Fair Trade Commission (KFTC) – Appel devant la *Supreme Court* de Corée

Paris – 13 avril 2023. Par décision du 13 avril 2023, la *Supreme Court* de Corée a rejeté la demande d'appel formée par GTT en décembre 2022 contre la décision de la *High Court* de Séoul confirmant l'obligation de la Société de séparer, en tout ou partie, l'accord de licence technologique de l'assistance technique si les chantiers navals coréens le demandent.

GTT prend acte de cette décision très surprenante qui intervient trois mois seulement après la décision de la même *Supreme Court* de Corée de suspendre les effets de la décision de la *High Court* de Séoul.

La Société considère que les prestations d'assistance technique et d'ingénierie sont indispensables à la sécurité et la performance de ses solutions et que son expertise unique est déterminante pour la sécurité du transport maritime de GNL.

Convaincue du bien-fondé de ses dispositions contractuelles, GTT est toujours déterminée à défendre ses intérêts, ainsi que ceux de l'ensemble de l'industrie du GNL, et examine les actions les plus appropriées à mettre en œuvre pour faire valoir ses droits.

La société n'anticipe pas d'impact significatif financier à court ou moyen terme.

Dates-clés

- 2 décembre 2020 : décision de la KFTC ordonnant à GTT de permettre aux chantiers navals coréens, qui en feraient la demande, d'effectuer tout ou partie des services d'assistance technique actuellement inclus dans la licence de technologie.
- 31 décembre 2020 : appel de GTT devant la *High Court* de Séoul pour suspendre les effets de la décision de la KFTC
- 6 janvier 2021 : décision de la *High Court* de Séoul de suspendre les effets de la décision de la KFTC
- 14 janvier 2021 : appel de la KFTC de la suspension de la décision devant la *Supreme Court* de Corée
- 14 mai 2021 : décision de la *Supreme Court* de Corée de rejeter l'appel de la KFTC
- 1^{er} décembre 2022 : décision sur le fond de la *High Court* de Séoul.
- 22 décembre 2022 : appel de la décision de la *High Court* de Séoul devant la *Supreme Court* de Corée.
- 17 janvier 2023 : décision de la *Supreme Court* de Corée de suspendre la mise en œuvre de la décision de la *High Court* de Séoul.
- 13 avril 2023 : rejet de la *Supreme Court* de Corée de la demande d'appel formée par GTT en décembre 2022



Communiqué de presse

A propos de GTT

GTT est l'expert technologique des systèmes de confinement à membranes dédiés au transport et au stockage des gaz liquéfiés. Depuis plus de 50 ans, GTT conçoit et commercialise des technologies de pointe pour une meilleure performance énergétique. Les technologies GTT allient efficacité opérationnelle et sécurité pour équiper les méthaniers, les unités flottantes, les réservoirs terrestres, ainsi que les navires de transport multi-gaz. Le Groupe propose également des systèmes destinés à l'utilisation du GNL comme carburant, ainsi qu'une large gamme de services, dont des solutions digitales dans le domaine du Smart Shipping. GTT est aussi présent dans l'hydrogène à travers sa filiale Elogen, qui conçoit et assemble des électrolyseurs destinés en particulier à la production d'hydrogène vert.

GTT est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (Code ISIN FR0011726835, Ticker GTT) et fait partie notamment des indices SBF 120, Stoxx Europe 600 et MSCI Small Cap.

Plus d'information sur www.gtt.fr

Contact Relations Investisseurs :

information-financiere@gtt.fr / + 33 (0)1 30 23 20 87

Contact Relations Média :

press@gtt.fr / +33 (0)1 30 23 48 45